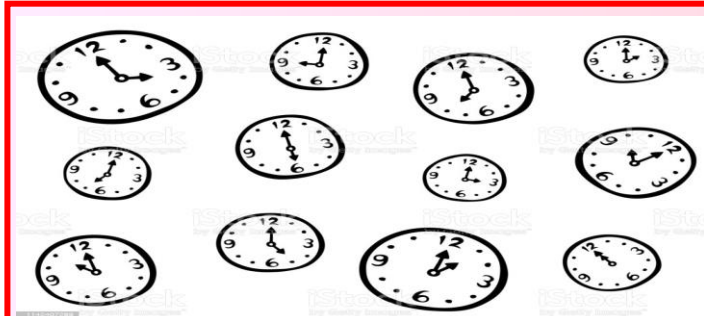




POINT GDD

A la demande de **Force Ouvrière** un point sur l'activité GDD est mis à l'ordre du jour du CSE du 30 septembre. Les retards importants, l'entrée en vigueur du nouveau calcul du SJR, le déploiement du CRI et l'arrivée de CVM vont amplifier la charge de travail et la pression déjà pesantes au quotidien par les conseillers GDD. En réponse à nos inquiétudes, le DR annonce la diffusion de 20 postes GDD, mais ne répond pas sur la quantité réelle de création de postes. Donc méfiance, beaucoup vont pallier aux divers départs de nos collègues (retraite, démission, création...). La dégradation du service indemnisation ne peut que perdurer. Mais Euréka, la DR et le DT ont la solution : ils travaillent sur la mutualisation entre agences !!! Et on nous vend l'ATT 3949 rénové et le CRI pour une meilleur personnalisation de la relation avec le DE ??? Le CRI pourrait être une solution si PE met les moyens en face, mais là, ce ne sera qu'une énième rustine !!! Contacts Via Mail (CVM) nouvel outil doté de l'intelligence artificielle qui va identifier l'émetteur, analyser le contenu des mails afin de les répartir sur trois domaines : placement, indemnisation et transverse. Les conseillers GDD de l'agence d'AIX LES BAINS, qui expérimentent le CRI depuis 2017 et ce nouvel outil depuis juillet, ont vu leurs mails augmenter de 25 à 30 par jour et par conseiller. Parmi ces mails, des questions de DE non indemnisés ou en Formation...

Force ouvrière met en garde la Direction sur les risques d'incivilités et d'agressions encourus avec la levée de l'anonymat pour les conseillers GDD et alerte une fois de plus sur la charge qui incombe encore une fois à l'indemnisation



ACCORD OATT AUVERGNE - RHONE ALPES

Après la fusion des deux régions Auvergne avec Rhône Alpes, il est temps de ne faire qu'un seul et même accord OATT pour PE ARA, selon la volonté de notre DR. Après la dénonciation des deux accords existant et les négociations du nouvel accord commun, les Organisations Syndicales ont rendu un avis favorable à l'unanimité sur l'application de l'**Article 3.1 Horaire individualisé (ou variable)**.

Du lundi au jeudi :

Plage variable matin : 07H45 - 09H00
Plages fixes : 09H00-11H30 & 14H00-16H00
Plage variable midi : 11H30 - 14H00
Plage variable après-midi : 16H00 - 18H00

Le vendredi :

Plage variable matin : 07H45 - 09H00
Plages fixes : 09H00-11H30 & 13H30-15H00
Plage variable midi : 11H30 - 13H30
Plage variable après-midi : 15H00 - 17H00

Les horaires d'ouverture au public seront présentés au CSE du mois d'octobre, par le DR, .et tiendra compte :

- 35 heures par semaine d'ouverture au public,
- Un après-midi de fermeture : le jeudi,

Si ce nouvel accord est signé à la majorité et après la modification effective du paramétrage d'Horoquartz il s'appliquera au plus tôt le 1er janvier 2022.



PSYCHOLOGUES DU TRAVAIL

Le DR annonce qu'il n'y aura pas d'exception et que chacun devra prendre ses responsabilités, lui prendra les siennes, à compter du 16 octobre prochain. A cette date, les psychologues du travail devront présenter un certificat vaccinal complet.

Pour **FO**, la décision de suspendre les rémunérations de cette catégorie de personnel, sans discernement est tout simplement scandaleuse !!!

EXPERIMENTATION TELETRAVIL

Une charte a été signée, un accord aussi et pour une durée de trois ans.

Alors pourquoi décider d'une expérimentation en concomitance avec la mise en place du télétravail au 1^{er} janvier 2022 ?

FO s'est prononcé contre cette expérimentation du télétravail jugeant qu'elle arrive trop tardivement



PROJET LOI DE FINANCE 2022

Nos collègues CDD ne sont pas des Kleenex, c'est une honte !!

Suite à l'annonce du Projet de Loi de Finances 2022 prévoyant une **diminution de 1 750 Emploi Temps Plein** à Pôle Emploi, le DR informe que **500 ETP** disparaîtront à **fin 2021** puis **1 000 "seulement"** à fin 2022. Selon la DG, c'est un moindre mal car finalement **on ne perd quasi que les 1 500 renforts** sur ceux octroyés à l'occasion de la crise sanitaire. Ce sont donc **650 ETP** qui resteront dans l'effectif global. Ceux-ci seront financés par des Fonds Européens...

DOTATION NOEL 2021



Seule **Force Ouvrière** a demandé de mettre un point à l'ordre du jour du CSE de juillet 2021 concernant la proposition de l'augmentation de la dotation agents 2021 ou de l'ajout d'une dotation complémentaire de 80 €

Lors du CSE de septembre, **FO** a obtenu une dotation complémentaire de 80 € qui va s'ajouter à celle de Noël 2021 de 90 €.

Cette année et grâce à **FO**, vous aurez donc **170 €** pour vous faire plaisir !!!!

FERIES ET PONTS 2022



3 JMOB sur 5 sont à la main de l'employeur en 2022 (jour férié mardi ou jeudi) :

- ✓ 27 mai : Ascension
- ✓ 15 juillet : Fête Nationale
- ✓ 31 octobre : Toussaint

L'année 2022 recense moins de 8 jours fériés ouvrés, donc la garantie jours fériés s'applique. Vérifier bien que votre compteur **GJFO** soit crédité d'un jour supplémentaire à votre main.



**FO LE SYNDICAT QUI DEFEND LES AGENTS
CONTACTEZ-NOUS POUR FAIRE VALOIR VOS DROITS !**

Pour nous contacter : syndicat.fo-ara@pole-emploi.fr

Vous pouvez retrouver nos infos :

sur notre site : www.fo-pole-emploi-ara.fr

www.facebook.com/FO.PE.ARA

[Youtube](#)